



La Députée



Ministère du Travail et des Solidarités
Monsieur Jean-Pierre FARANDOU
Hôtel du Châtelet / 127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 13 août 2026

Objet : Temps de travail des sapeurs-pompiers / Gardes de 24 heures

Monsieur le Ministre,

Je vous écris afin d'appeler votre attention sur une problématique autant singulière que déterminante qui m'a été signalée par de nombreux sapeurs-pompiers girondins exerçant à la fois en sites industriels privés et sur la base du volontariat sous la direction du service départemental d'incendie et de secours du département.

Afin de mieux concilier cette double activité et de répondre aux besoins interventionnels élevés durant les récents incendies, une organisation du travail en gardes de 24 heures a pu être temporairement déployée, en lieu et place des gardes de 12 heures, sans modification du volume horaire annuel des agents ni du niveau de sécurité assuré sur les sites.

Cette organisation a réduit le nombre de prises de service mensuelles et permis de dégager davantage de disponibilités pour l'engagement volontaire durant une activité opérationnelle particulièrement soutenue. Au regard des avancées organisationnelles constatées, le prolongement de ce dispositif et l'idée de la facilitation de son recours ont été demandés par les agents concernés et approuvés par leurs directions.

Cependant, cette sollicitation commune a été retoquée avec une automaticité qui surprend les professionnels par l'Inspection du Travail, qui, selon les informations transmises, refuse de faire application de la directive 2003/88/CE du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail, qui permet, sous certaines conditions et moyennant des repos compensateurs équivalents, de déroger aux durées de travail de référence notamment dans le domaine du secours et de la protection.

Considérant que le personnel comme sa hiérarchie sont favorables à cet aménagement, et que celui-ci n'apparaît pas prohibé par le droit en vigueur, ils vous seraient reconnaissants de bien vouloir porter un examen attentif à leur requête, qui présente un grand intérêt sur le long terme pour le renforcement du volontariat des sapeurs-pompiers en Gironde et la continuité de la protection incendie dans un territoire à risques.

Enfin, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.



Edwige DIAZ

Députée de la Gironde

Commissaire aux Finances

Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine

